

Leçon inaugurale

Constitutionnalisme environnemental : défis et perspectives

Depuis quelque temps, les questions liées au climat et à l'environnement sont à l'origine d'une intense activité judiciaire et juridique. Des procédures visant à établir la responsabilité des acteurs étatiques en matière de changement climatique sont menées tant devant les juridictions internes que devant les organes internationaux de protection des droits humains.

Elles nous incitent à examiner sous un nouveau jour la relation entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ainsi que la portée et les limites des droits fondamentaux. Phénomène d'un tout autre genre, on assiste à la consécration constitutionnelle

de certaines préoccupations environnementales, comme la reconnaissance de droits à des entités naturelles.

Cette leçon inaugurale examine ces divers phénomènes sous le prisme du constitutionnalisme environnemental. Il s'agira notamment de discuter dans quelle mesure le droit constitutionnel s'est saisi de questions environnementales ou s'en trouve transformé, de s'intéresser aux perspectives d'évolution ainsi que de s'interroger sur la notion même de « constitutionnalisme environnemental ».



Nesa Zimmermann

Faculté de droit

La leçon inaugurale aura lieu
le **mercredi 29 novembre 2023** à 18h15
Avenue du 1^{er}-Mars 26

unine^o
Université de Neuchâtel
Faculté de droit